

yA/jG/cP

Délibération UPVD/Cac Plénier 2025/9-04 n°01 du 9 avril 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4, L712-6-2 et L811-5, R712-9 et suivants et R811-10 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la décision n°2025-007 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux ;

Vu la décision n°2025-008 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n° 01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu les candidatures en séance de Mme Vanessa VALETTE et Mme Mireille COURRENT ;

Considérant que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir et qu'en conséquence les conseillers sont unanimement favorables à une désignation sans vote secret par le collège électoral concerné ;

Considérant que les membres sont appelés à siéger dans un ordre déterminé par le nombre de voix obtenues et qu'en cas d'égalité de voix, le membre le plus âgé est désigné,

Les membres du conseil académique relevant du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés ont désigné :

➤ Au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants et de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- Deux professeurs des universités ou personnels assimilés de sexe féminin :

Sont désignées dans l'ordre suivant :

1. Mme Mireille COURRENT

2. Mme Vanessa VALETTE

Membres en exercice : 15

Membres présents ou représentés : 14

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 9 avril 2025

Le Président de l'Université

Yvan AUGUET



CPI : DfVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr